

La Nouvelle République - 25/11/2020

ENVIRONNEMENT Produits phytosanitaires : la SNCF lance une concertation en ligne

La SNCF ouvre une phase de concertation en ligne sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Ce processus de concertation vise à élaborer une charte d'engagements relative à l'utilisation des produits phytosanitaires. Cette concertation en ligne est ouverte au public depuis le 23 novembre et jusqu'au 23 décembre 2020.

Le décret d'application de l'article 83 de la loi Egalim prévoit que l'utilisation des produits phyto- pharmaceutiques à proximité des zones d'habitations soit encadrée par des chartes d'engagements prévoyant des mesures de protection des riverains, et que celles-ci soient élaborées de manière concertée entre utilisateurs et riverains concernés. La SNCF Réseau a lancé au mois de septembre 2020 une première phase de concertation à travers 18 ateliers participatifs associant élus locaux, représentants d'associations environnementales, d'usagers et de consommateurs issus de 8.200

communes traversées par le réseau ferré national. Pour prendre connaissance et donner son avis, les participants doivent se connecter à l'adresse www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation